

Parrainage d'élèves du collège

Années scolaires 2010 à 2012

Appui au Comité d'Initiative de Baba Garage - SENEGAL

Par l'Association « JAPPAL MA JAPP »

« Prends l'initiative, je t'aiderai » (Wolof)

Projet sur le collège de Baba garage

A la demande de nos partenaires et tout particulièrement du Comité d'Initiative de la Communauté rurale de Baba Garage (17 000 habitants), nous souhaitons accompagner financièrement ce projet qui nous paraît essentiel. Le collège de Baba-Garage compte 700 élèves dont 300 filles. Il existe également un pensionnat qui accueille une quarantaine d'élèves venant de villages éloignés. Certaines familles en grande difficulté n'ont pu payer les frais d'inscription et de pensionnat de leur fille cette année. Les filles sont plus menacées d'arrêter leurs études que les garçons. Elles seront rapidement mariées et n'auront plus beaucoup de chance de devenir autonome. Afin d'éviter les mariages précoces, de promouvoir l'émancipation de la femme rurale, d'encourager les filles dans leurs études, d'éviter toutes déperditions scolaires, le comité d'initiative locale est à la recherche de parrainage.

Nous avons rencontré lors de notre dernier voyage 8 filles relevant de ce parrainage. Les frais d'inscription s'élèvent à 30€ (fournitures pédagogiques, assurance, orientation scolaire, visite médicale, fonctionnement du collège) pour l'année par élève et 60€ quand l'élève est pensionnaire (4 filles sont pensionnaires). Ce parrainage se fera sur trois ans pour accompagner ces filles jusqu'en 3^{ème}.

Le coût de ce projet de parrainage **s'élève à 1080,00 € pour les trois ans**
Nos dons répondront à un souci d'une bonne intégration scolaire et sociale.

Merci pour votre soutien



Coupon de soutien

Association « Jappal Ma Japp » Développement –Solidarité
Route Forestière – 65240 GOUAUX- 06 77 61 78 33

J'apporte mon soutien à l'Association JAPPAL MA JAPP pour son programme d'aide au Comité d'Initiative de la Communauté rurale de Baba Garage au Sénégal dans le cadre d'un parrainage de collégienne et j'effectue un don d'une valeur de€(1)

(2)Nom : Prénom :

N° rue : Adresse :

Code Postal : Commune :

Chèque

Espèces

Virement : RIB 16906 01009 51028542240 93



(1)Je recevrai un reçu de déduction fiscale prochainement. La loi de finance (art 200 du CGI) me permet de déduire directement de mes impôts 66 % de mes dons dans la limite de 20% de mon revenu imposable.(2) Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, en vous adressant au siège de notre association, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et demander leur rectification ou suppression.

Association (Loi 1901) d'intérêt général sans but lucratif à caractère humanitaire